

Compte administratif 2013 du budget annexe de l'assainissement collectif

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Agnès DANSET, délibérant sur le compte administratif 2013, dressé par M. Paul KERDRAON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

1) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			12 782.60		12 782.60	
Opérations de l'exercice (dt affectation en réserves)	415 495.30	649 175.69	478 900.55	520 323.13	894 395.85	1 169 498.82
<i>Totaux</i>	<i>415 495.30</i>	<i>649 175.69</i>	<i>491 683.15</i>	<i>520 323.13</i>	<i>907 178.45</i>	<i>1 169 498.82</i>
Résultat de clôture		233 680.39		28 639.98		262 320.37

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE :

Recettes d'exploitation : Unanimité.

Dépenses d'exploitation : Unanimité.

Recettes d'investissement : Unanimité.

Dépenses d'investissement : Unanimité.

(M. le maire est sorti au moment du vote)